

Année académique 2021-2022

**Examen de fin de module (Session1):**

Licence 2 : IDA

**NEGOCIATION INFORMATIQUE**

**Durée : 3h**

**DOSSIER I :**

Le cabinet **ITA** est un intervenant dans le processus de négociation informatique avec l'entreprise **TOUBAHOU**.

1. Définir le terme intervenant et citez trois intervenants avec le rôle de chacun
2. Définir la Négociation Informatique
3. Citez de façon générale les principaux intervenants dans une négociation informatique.
4. Définir les termes suivants : Licence, Brevet, activité informatique
5. Donnez la différence entre un brevet et une licence,
6. Il y'a-t-il une différence entre une maintenance corrective et une maintenance évolutive ; si oui, donnez la différence
7. Définir la CNIL et quel est son rôle
8. En côte d'Ivoire, quelle est l'organe qui s'occupe du droit des auteurs
9. Vous êtes un employé du cabinet **ITA** et vous avez conçu et réalisé le logiciel de gestion de stocks de l'entreprise **TOUBAHOU** ; mais pour cause de restructuration, le cabinet **ITA** vous licencie.

**TRAVAIL A FAIRE**

- A. Pouvez-vous commercialiser à titre personnel le logiciel à d'autres entreprises de la place ? Justifier votre réponse.
- B. Il se trouve que le logiciel réalisé par le cabinet **ITA** a été piraté par des Hackers.
  1. Donnez la définition du mot Hacker
  2. Définir le piratage
  3. Quels sont les risques juridiques et commerciaux du piratage informatique
  4. Quelles sont les différentes formes de piratage informatique
- C. Afin de pouvoir conquérir le marché, une étude a été réalisée par le cabinet **ITA** afin d'être plus compétitif.
  1. Qu'est-ce qu'une étude du marché en Négociation Informatique
  2. Définir le mot prospect dans une étude de marché
  3. Quelle différence faites-vous entre un fournisseur et un concessionnaire agréé?

## DOSSIER II :

A la fin de votre formation, vous êtes recruté dans une entreprise en tant qu'informaticien. Cependant, cette entreprise vous propose de lui vendre le logiciel que vous aviez conçu et développé au **CURAT** (Centre Universitaire de Recherche d'Application et de Télédétection) .Il faut aussi dire que le **CURAT** est un laboratoire francophone créé par arrêté rectoral le 11 Août 1995.

1. Le logiciel que vous avez conçu peut-il être considéré comme une invention ? Donnez les critères d'une invention brevetable.
2. Pouvez-vous vendre le logiciel à cette entreprise ? Justifiez votre réponse.
3. Définir les termes suivants :
  - a. Editeur de logiciel
  - b. SSII
  - c. Contrat de gré à gré